



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VALDAMPIEERE, se sont réunis à 20h30, à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, afin de délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous.

Étaient présents :

Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Julie BOSSEAUX, Sophie BOUGET, Patrice CHILLIARD, Philippe LOUET, Christelle PIEPLU, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI, Ingrid VANDENABEELE

Était absent :

Trystan BRZUSTOWICZ

Secrétaire de séance :

Sylvie GRENOUILLON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art L 2121-5 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

- 1 → Approbation du compte administratif 2019
- 2 → Approbation du compte de gestion 2019
- 3 → Affectation du résultat
- 4 → Contributions communales 2020
- 5 → Vote des subventions aux associations
- 6 → Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- 7 → Désignation des membres du CCAS
- 8 → Désignation des membres de la commission cimetière
- 9 → Délibération urbanisme déclaration préalable de travaux, droit de préemption urbanisme, permis de démolir
- 10 → Antenne Orange
- 11 → Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion ordinaire du 26 mai 2020.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur CHILLIARD Patrice, doyen d'âge, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019, tel que présenté par Monsieur le Maire et arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement Dépenses : 482.885,01 €

Recettes : 640.054,71 €

Excédent : 157.169,09 €

Section d'investissement Dépenses : 262.682,18 €

Recettes : 199.247,53 €

Déficit : - 63.434,65 €

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif 2019 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur Municipal accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 et A14) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures

DECLARE, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal de MERU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur CHILLIARD, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur VANDENABEELE Eddie, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'excédent de fonctionnement,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de **117.199.00 €** au compte 1068 Investissement recette au budget primitif 2020, avec émission de titre de recette

4 – CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les contributions communales pour l'année 2020

- *Taxe Foncier Bâti* 31.16 %
- *Taxe Foncier Non Bâti* 42.24 %

5 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer l'ensemble des subventions communales de l'année 2020 pour un montant total de **10.000,00 €**.

Le détail des subventions allouées sera indiqué dans le budget primitif sur l'annexe B1-7

6 – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur VANDENABEELE Eddie, Maire étudie et arrête le budget primitif 2020 aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement Dépenses / Recettes 624 414.00 €

Section d'Investissement Dépenses / Recettes 258 544.00 €

Le budget primitif est voté par le Conseil Municipal à l'unanimité

7 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE en qualité de représentants au sein du C.C.A.S.

- Mr Patrice CHILLIARD
- Mr Eddie VANDENABEELE
- Mme Sylvie GRENOUILLON
- Mr Jérôme BENESY
- Mr Raymond CATHELAIN
- Mme Julie BOSSEAUX

Membres extérieurs :

- Mme Annie LEFRANC
- Mme Nicole LOPEZ
- Mr Roland PIEPLU
- Mme Hélène SVELKA
- Mme Cécile CONSTANT
- Mr Jean-Pierre BLED (suppléant)

8 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CIMETIERRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne des représentants au sein de la commission Cimetière :

- Mr Eddie VANDENABEELE,
- Mme Sylvie GRENOUILLON
- Mr Raymond CATHELAIN

- Mr Laurent MERMET
- Mr Patrice CHILLIARD

Membres extérieurs :

- Mme Nicole LOPEZ
- Mme Nadine CHILLIARD
- Mr Jean-Pierre BLED

9 – **DELIBERATION URBANISME**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre quatre délibérations d'urbanisme afin de compléter les termes du plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ces quatre délibérations font références :

- A l'institution du droit de préemption urbain sur les zones urbaines
- A l'obligation de dépôt de permis de démolir
- A l'obligation de déclaration préalable de travaux pour l'édification de clôture
- A l'obligation de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, ses délibérations.

Mr Eddie VANDENABEELE	Mme Sylvie GRENOUILLON	Mr Jérôme BENSSY
Mr Raymond CATHELAIN	Mr Laurent MERMET	Mr Denis BALLERY
Mme Julie BOSSEAUX	Mme Sophie BOUGER	Mr Trystan BRZUSTOWICZ
Mr Patrice CHILLIAD	Mr Philippe LOUET	Mme Christelle PIEPLU
Mr Eddie PONDELEK	Mme Delphine PRUSKI	Mme Ingrid VANDENABEELE